# Rapport annuel

# **Montségur Croissance**

Fonds commun de placement

FCP de droit Français

1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024

# Table des matières

Acteurs	
Informations générales	
Commentaire de gestion	
Politique ESG de Montségur Finance	g
Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)	g
Informations spécifiques	10
Informations sur la rémunération	10
Evènements intervenus au cours de la période	12
Annexe périodique SFDR	Erreur ! Signet non défini
Rapport du commissaire aux comptes	Erreur ! Signet non défini

#### Acteurs

Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE

39 rue Marbeuf - 75008 Paris

Commercialisateur: MONTSEGUR FINANCE

39 rue Marbeuf – 75008 Paris

Dépositaire etCREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIALconservateur :6 avenue de Provence – 75009 Paris

Centralisateur par

délégation :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

6 avenue de Provence – 75009 Paris

**Commissaire aux comptes:** GESTIONFI

20, avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret

## Informations générales

Forme juridique: Fonds commun de placement

L'objectif de gestion: Le Fonds a pour objectif la recherche d'une performance

comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés actions des pays de l'Union Européenne, via la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de l'Union Européenne. Le Fonds ne

dispose pas d'indicateur de référence.

Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance du Fonds pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que l'indice Morningstar Eurozone 50 Net

Return EUR, avec dividendes réinvestis nets.

### Stratégie d'investissement :

La gestion active et discrétionnaire du Fonds repose sur la mise en oeuvre d'un processus approfondi d'évaluation afin de sélectionner des valeurs de croissance dont il est estimé qu'elles offrent le meilleur potentiel d'appréciation pour un prix raisonnable (processus de gestion GARP pour Growth At a Reasonable Price).

Le Fonds est exposé en permanence à hauteur de 60 % au moins et jusqu'à 100% en actions des entreprises des pays de l'Union Européenne, sans contrainte d'allocation par zones géographiques, secteurs d'activités, tailles de capitalisation. Dans le cadre de sa gestion, le gérant pourra sélectionner des instruments de taux notés « investment grade » par une des agences de notation (Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings) dans la limite de 25 % du Fonds. Aucune contrainte n'est imposée sur la duration, la sensibilité et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis. Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des produits de taux dont la notation est spéculative ou non notée dans la limite de 10 % de l'actif net.

Le Fonds pourra investir sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré dans un objectif de couverture des risques actions, taux et changes.

De façon générale, le Fonds peut être exposé au risque de change, dans la limite de 100% de son actif net, pour des devises ou des marchés de l'Union Européenne et dans la limite de 20% de son actif net, pour des devises ou des marchés hors Union Européenne, y compris pays émergents.

Durée de placement recommandée :

Supérieur à 5 ans

## Commentaire de gestion

### Panorama macroéconomique:

En 2024, l'économie mondiale a été marquée par des dynamiques contrastées. Aux États-Unis, le scénario d'une « boucle d'or » s'est concrétisé avec une économie résiliente, une désinflation progressive, et une baisse amorcée des taux directeurs par les banques centrales. Le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, accompagné d'une majorité républicaine au Congrès, a levé une incertitude majeure, renforçant la confiance des investisseurs et stimulant un climat de prise de risque favorable.

L'économie américaine a surperformé grâce à une demande intérieure robuste. Le PIB a enregistré une croissance révisée à 3,1 % au troisième trimestre 2024, soutenue par la consommation des ménages, l'investissement des entreprises, et les dépenses publiques. En revanche, l'Europe et la Chine ont affiché des performances plus hétérogènes. En Zone Euro, la croissance a principalement reposé sur le commerce extérieur, tandis que la Chine reste dépendante de ses exportations et peine à stimuler durablement sa demande intérieure, malgré des mesures de relance ciblées.

Les perspectives sont également divergentes. Aux États-Unis, la stabilité politique retrouvée et le climat de confiance économique contrastent avec les incertitudes en Europe, exacerbées par des défis institutionnels, des tensions géopolitiques, et la persistance de la guerre en Ukraine. Par ailleurs, le retour de Trump et son protectionnisme ravivent les craintes d'une intensification de la guerre commerciale, affectant à la fois la Zone Euro et la Chine.

Concernant le marché de l'emploi, celui-ci a révélé des disparités marquées entre les États-Unis et le reste du monde. Aux États-Unis, les inquiétudes sur une possible détérioration du marché de l'emploi, apparues après les révisions estivales des données du Bureau of Labor Statistics, se sont dissipées grâce à des chiffres solides en novembre, malgré des perturbations temporaires en octobre liées aux ouragans et aux grèves. En Europe, le taux de chômage, bien qu'à un niveau historiquement bas de 6,3 % en octobre, masque une dégradation des perspectives, illustrée par une augmentation des licenciements, une baisse des intentions de recrutement et un climat de l'emploi morose. En Chine, le taux de chômage général reste stable à 5 %, mais celui des jeunes demeure préoccupant, atteignant 16,1 % en novembre malgré une amélioration par rapport au pic de 18,8 % en août.

Sur le plan monétaire, le contraste entre les États-Unis et les autres régions s'accentue. La Réserve fédérale, lors de son FOMC de décembre, a confirmé une approche prudente dans son cycle de baisse des taux, soutenue par des perspectives économiques et inflationnistes robustes. À l'inverse, la Banque centrale européenne fait face à des défis majeurs comme l'absence de moteurs de croissance domestique. En Chine, la politique monétaire reste orientée vers l'assouplissement, avec des efforts pour stimuler une économie confrontée à des défis structurels et géopolitiques (ce qui n'est pas sans poser de problème sur la trajectoire du yuan).

#### Synthèse des marchés :

En 2024, les taux d'intérêt souverains ont connu une repentification des courbes aux États-Unis et en Europe après une période prolongée d'inversion liée aux craintes de récession, finalement déjouées. La baisse amorcée des taux directeurs a fait reculer les taux courts, tandis qu'aux États-Unis, la hausse du point mort d'inflation à 10 ans et la prime de terme, amplifiée par le retour de Trump, ont tiré les taux longs à la hausse. Le spread 10 ans/2 ans américain a ainsi clôturé l'année à +33 points de base contre -37 bps un an plus tôt, une tendance similaire s'observant en Allemagne. Les marchés obligataires ont bénéficié de ces mouvements, avec des performances positives portées par les maturités courtes.

Sur les marchés actions, les indices américains ont encore dominé, avec une hausse impressionnante du S&P 500 (+23,31 % sur l'année), soutenue par des bénéfices robustes, une croissance des volumes de ventes, et une surperformance du secteur technologique. Nvidia (+171,25 %) ou Amazon (+44,39 %) par exemple ont bénéficié de la demande liée à l'IA générative et aux infrastructures de données. En Europe, la gestion efficace des coûts des entreprises a permis une performance modérée des indices, avec le Stoxx Europe 600 à +5,97 %. Cependant, le CAC 40 a reculé de -2,15 %, impacté par l'instabilité politique en France. En Chine, les indices actions ont progressé (Shanghai Composite +12,67 %, Hang Seng +17,67 %), mais restent fragiles, dépendant des attentes de relance économique.

Sur le marché des changes, le dollar américain a renforcé sa domination, soutenu par la surperformance économique des États-Unis, un différentiel de taux favorable, et une position stratégique solide. Le dollar a gagné du terrain face à l'euro (-6,21 %), au yen (+11,46 %), et au yuan (+2,81 %), reflétant des flux financiers privilégiant les actifs américains dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes.

Enfin, les matières premières ont évolué dans des directions contrastées. L'or a connu une forte hausse de +27,47 % (après +13,45 % en 2023), soutenu par la montée des tensions géopolitiques, la baisse des taux d'intérêt réduisant le coût d'opportunité de sa détention, et une demande accrue des banques centrales des pays émergents, notamment la Chine, en réponse aux sanctions économiques américaines sur l'usage du dollar. En revanche, les prix du pétrole brut ont légèrement baissé (-3,12 % pour le Brent), reflétant les craintes sur la demande mondiale, notamment en Chine, malgré une prime de risque liée aux tensions géopolitiques.

#### Vie du portefeuille :

Durant la période du 31/12/2023 au 31/12/2024, le nombre total de parts composant l'actif du FCP parts a augmenté, avec notamment la création de la part SI en cours d'année (250 254 parts au 31/12/24), ce qui a plus que compensé la diminution du nombre des autres parts : les parts C sont passées de 110 789,987 parts C à 84 314,679 et les parts I de 120 389 parts à 41 739 parts. La valeur liquidative de la part C est passée de 181,46  $\in$  à 197,3  $\in$ , marquant ainsi un gain de 8,73%. Pour la part I, la hausse s'élève à + 10,05% et la part SI concède -3,56% (création en cours d'année).

Les plus gros contributeurs à la performance sont à rechercher du côté du secteur technologique, des industriels et du secteur automobile. On y retrouve notamment : Sap (+330 bps), Ferrari (+150 bps) ou Schneider Electric (+1290 bps). En ce qui concerne les principaux détracteurs, Adyen, Lvmh ou Dassault Systèmes ont pesé sur la performance du fonds (respectivement de -84 bps, -51 bps et -43 bps).

Le fonds a procédé à de nombreux arbitrages tout au long de l'année, en particulier sur le second semestre. Le taux de rotation s'élève ainsi à +160% en 2024. La répartition sectorielle a peu évolué (le secteur technologique représente toujours plus de 35% du portefeuille, la santé est passée de 14% à 11,8% et les industriels de 17,3% à 14,3%). En revanche, la sélection de titres et la construction du portefeuille a été fortement modifiée.

Le fonds a en effet procédé à plusieurs ajustements, notamment à partir du troisième trimestre 2024. Nous avons réduit ou allégé certaines positions après un bon début d'année, anticipant que la forte concentration des performances sur quelques grandes valeurs du marché allait probablement ralentir dans la seconde moitié de l'année. Cela a été le cas pour Novo Nordisk, qui représentait encore 7,9% du fonds fin juin et est tombée à 4,3% à la fin de l'exercice. D'autres actions, comme celles de L'Oréal, ont été cédées en raison de difficultés opérationnelles : l'entreprise a révisé ses prévisions de croissance à la baisse pour 2024, affectée notamment par le ralentissement du marché chinois et les effets de change défavorables. De son côté, Stellantis a fait face à une pression importante sur ses marges, confrontée à de nouveaux défis opérationnels (gestion des stocks, stratégie commerciale, etc.).

Si nous restons positifs sur le thème de l'IA (intelligence artificielle)/cloud/ big data/logiciels..), nous avons introduit de nouvelles valeurs comme Argenx (biopharma spécialisée dans le développement de traitements innovants contre les maladies auto-immunes et le cancer) où nous attendons notamment l'approbation de nouveaux produits en 2025 (exemple : seringues préremplies), des résultats positifs sur plusieurs essais cliniques (phase 2 et 3) et le développement de technologies complémentaires (auto-injecteur prévu pour 2027). Nous avons également renforcé le positionnement sur les sociétés de l'aéronautique et l'armement avec une nouvelle société comme MTU Aero Engines qui bénéficie de fondamentaux solides, d'une position dominante dans la fabrication et la maintenance et d'une stratégie claire.

In fine, la diversification du portefeuille a été renforcée. La stratégie est passée de 28 positions en début d'exercice à 43 lignes au 31/12/24.

#### **Perspectives:**

L'année 2025 se profile comme une période caractérisée par des opportunités et des défis, notamment en raison des politiques protectionnistes des États-Unis, des réformes en Chine et des perspectives contrastées en Europe. Les investisseurs devront adopter une stratégie disciplinée et diversifiée pour optimiser leurs rendements dans ce contexte de volatilité renforcée. Nous garderons notamment en tête les points suivants :

### ✓ Etats-Unis:

Une politique commerciale probablement agressive, avec une augmentation des droits de douane.

Une Influence pro business favorable aux entreprises, mais des incertitudes quant à la coopération avec le Congrès.

### ✓ Chine:

Renforcement du soutien économique, avec une possible dévaluation du yuan.

#### ✓ Europe:

Élections anticipées en Allemagne, ouvrant la voie à un potentiel assouplissement budgétaire.

Fin de la guerre en Ukraine ? et impact sur les prix de l'énergie

### ✓ Marchés financiers:

Risques associés à la dette publique dans un environnement de taux d'intérêt élevés.

Probable redistribution des performances sur les marchés après la surperformance des grandes entreprises.

## Politique ESG de Montségur Finance

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : https://www.montsegur.com/fr/. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

## **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

### Informations spécifiques

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée Néant

Commission de mouvement et frais d'intermédiation :

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est tenu à la disposition des porteurs de parts.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compterendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Les intermédiaires financiers sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global :

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur l'effet de levier :

Néant

Techniques de gestion efficaces de portefeuille et instruments financiers dérivés (Esma) en Euro: Exposition sous-jacente au travers de contrats Futures : Néant

Autre Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés: Néant

Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire les risques de contrepartie : Néant

Le FCP n'est pas exposé à des instruments financiers de gré à gré.

Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant

### Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2024 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe 2024 (K€)	Primes 2024 (K€)
Dirigeants	302	0
Gestion / Marketing / Commercial	269	93
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	179	40
TOTAL	1 317	65

# Evènements intervenus au cours de la période

Une nouvelle part SI a été lancée le 8 mars 2024, avec une valeur liquidative initiale de 100 euros. Cette part est destinée à une clientèle institutionnelle, avec un montant minimum de souscription fixé à 5 millions d'euros. Les frais de gestion appliqués sont plafonnés à 0,8% TTC.

De plus, il a été décidé de modifier l'indice de référence à la fin de l'exercice. À partir de 2025, l'indicateur FCI Emu 50 Eur NR remplacera l'indice Morningstar Eurozone 50 NR, qui regroupe les entreprises cotées les plus importantes et liquides de la zone euro.

Enfin, une commission de surperformance de 10% sera appliquée à partir de l'exercice 2025, calculée sur la performance excédentaire par rapport à l'indice de référence.

# Annexe périodique SFDR Montségur Croissance

Dernière mise à jour le 30 janvier 2025

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

**Dénomination du produit :** Montségur Croissance **Identifiant d'entité juridique :** 969500VBG8N1WDD5BL86

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, aui dresse une liste d'activités économiques sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?				
●●□ Oui X	● □ Non			
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :%	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 62 % d'investissements durables			
dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE			
dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE			
	ayant un objectif social			
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: %	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables			

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne aouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



# Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds s'inscrit pleinement dans les politiques ESG de Montségur Finance, visant à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité. Nous avons appliqué les mesures suivantes afin d'atteindre l'objectif d'investissement durable :

Tout d'abord, notre politique d'exclusion filtre l'univers d'investissement afin d'éliminer les entreprises actives dans des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adultes, charbon thermique, tabac et armes controversées) ou celles ne respectant pas les normes internationales. Cela inclut les entreprises en infraction avec l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou ayant leur siège social dans un pays figurant sur les listes grises ou noires du GAFI.

Pour les investissements en titres vifs, une grille de notation ESG a été développée en début d'année 2022. Celle-ci évalue les entreprises selon une approche *Best in Class* à travers des critères environnementaux, critères sociaux et de gouvernance. Ces critères sont majoritairement inspirés ou alignés avec la liste des Principales Incidences Négatives (PAI). Chaque critère reçoit une note, et une moyenne est calculée pour chaque pilier (E, S, G). La note finale de l'entreprise correspond à une moyenne équipondérée des trois piliers.

Cette politique de notation poursuit plusieurs objectifs, et permet d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit :

- Restreindre l'univers d'investissement en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou insuffisamment transparentes pour évaluer leur durabilité
- Identifier les faiblesses ou insuffisances des entreprises afin de guider notre politique d'engagement et s'assurer qu'elles mettent en œuvre des actions concrètes pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur gouvernance.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

A fin décembre 2024, la performance des indicateurs de durabilité du produit était la suivante :

Indicateur de durabilité	Taux de couverture	Total	Unité
Total émissions carbone	100.0%	51,365.996	tonne CO2e
Emissions Scope 1	100.0%	250.93025	tonne CO2e
Emissions Scope 2	100.0%	65.211235	tonne CO2e
Emissions Scope 3	100.0%	51,035.895	tonne CO2e
Empreinte carbone	100.0%	1,018.531	tonne CO2e / million d'euro investi
Absence de processus de conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	100.0%	0.0	%
Ecart de salaire entre hommes et femmes non- ajusté	78.38722%	10.252934	%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux auestions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Diversité du conseil d'administration	100.0%	40.02275	%
Absence de politiques anti- corruption	100.0%	0.0	%

### Et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable, Montségur Finance a changé de fournisseur de données en 2024, ainsi la comparaison avec des données précédentes n'est pas pertinente, les différents fournisseurs ayant une méthodologie différente de calcul d'indicateurs.

# Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ces objectifs ?

Le produit entendait réaliser un minimum de 25% d'investissements durables, et a atteint 62% au 31 décembre 2024. Notre définition d'investissement durable permet aux investissements identifiés comme tels de contribuer aux objectifs de durabilité, à travers différents piliers d'analyse. Ceux-ci répondent à la définition réglementaire d'un investissement durable :

O Contribution substantielle à un objectif environnemental ou social : la contribution substantielle à un objectif durable peut être évaluée de 4 moyens différents. Les outils utilisés incluent les PAI obligatoires du tableau 1 de l'annexe I de la réglementation SFDR, la taxonomie européenne, l'alignement des revenus aux ODD de l'ONU, et le cadre de validation scientifique de l'initiative Science Based Target (SBTi). Une autre manière de contribuer à un objectif durable est à travers la mise en œuvre d'une politique de réduction des émissions carbone, validée par l'initiative SBTi.

Une seule de ces conditions est nécessaire pour que l'entreprise soit reconnue comme apportant une contribution substantielle : elles ne sont **pas additives**.

 Ne pas causer de préjudice important aux objectifs de durabilité (Do No Significant Harm – DNSH):

Les **directives de l'ESMA** guident cette partie de l'évaluation, demandant aux gestionnaires d'utiliser des éléments liés aux PAI et au respect des normes internationales. Notre fournisseur de données propose une évaluation en trois étapes. Les entreprises ne doivent pas être exposées aux combustibles fossiles et aux armes controversées (PAI M4 et M14), elles doivent également ne présenter aucune controverse sévère relative aux activités ayant un impact négatif sur la biodiversité, aux violations des principes de l'OCDE et du Pacte mondial des Nations Unies (PAI M7, M10 et M11). Enfin, les entreprises ne doivent pas faire partie des plus mauvaises performances (les 5 derniers centiles) sur les autres indicateurs *PAI* obligatoires du tableau I de l'annexe 1.

Un strict respect de tous ces éléments est nécessaire pour franchir ce filtre.

- Application des pratiques de bonne gouvernance: La méthodologie utilisée par Montségur Finance exclut donc les entreprises présentant des controverses graves associées aux thématiques évoquées par la réglementation, à savoir les structures de gestion, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent, et le respect des obligations fiscales.
- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

A travers l'application des différentes politiques d'intégration ESG, Montségur Finance s'assure que les investissements durables réalisés par le produit n'ont pas causé de préjudice important

à un objectif d'investissement durable. En effet, sont appliquées la politique d'exclusion (sectorielles, normatives, et internes basées sur la méthodologie de notation), la politique de prise en compte des Principal Adverse Impacts afin d'identifier les principales incidences négatives des investissements réalisés, la politique de gestion des controverses, et une approche d'investisseurs actifs à travers notre politique de vote et d'engagement.

# Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en considération à plusieurs niveaux :

- Politique d'exclusion: les exclusions sectorielles, normatives, et basées sur la notation interne de Montségur Finance, permettent d'exclure les entreprises intrinsèquement liées aux principales incidences négatives;
- Politique d'engagement: si une entreprise est identifiée comme ayant une incidence négative ou présentant des risques quant aux objectifs de durabilité, un engagement sera mis en place par l'équipe de gestion afin d'accompagner l'émetteur concerné vers de meilleures pratiques, de le sensibiliser ou bien d'obtenir plus d'informations afin de nourrir notre analyse.

La politique de prise en compte des principales incidences négatives est disponible sur le site internet de Montségur Finance.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

Les investissements durables ont par définition rempli les exigences appliquées par Montségur Finance, qui incluent le fait de respecter le cadre d'exclusions normatives. Celui-ci est basé sur les normes internationales, et permet à l'équipe de gestion d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs suivantes :

- Infraction des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies: exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies;
- Infraction des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des Principes directeurs de l'OCDE ;
- Listes grise (juridictions sous surveillance) et noire (juridictions à hauts risques) du GAFI:
   exclusion des pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant.

Ainsi, tous les investissements présents en portefeuille et couverts par l'analyse ESG respectent les exigences détaillées ci-dessus.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



# Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prise en considération pour tous les investissements réalisés par le produit couverts par l'analyse ESG, leur présence dans l'univers d'investissement étant conditionnelle à leur respect des différentes exigences ESG appliquées au produit et détaillées dans les différentes politiques de durabilité, disponibles sur le site internet de Montségur Finance.

### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

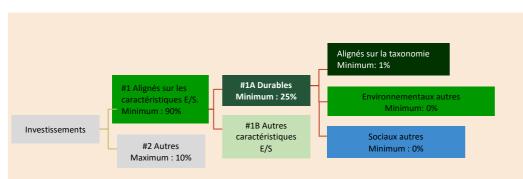
A fin décembre 2024, les principales positions du produit financier étaient les suivantes :

Position	Poids en portefeuille
SAP SE	7,38%
ASM International NV	5,73%
BE Semiconductor Industrie	5,28%
EssilorLuxottica	4,92%
Schneider Electric SE	4,53%
Novo Nordisk	4,34%
MTU Aero Engines	4,18%
Inditex	4,18%
Hermes International	4,11%
Ferrari NV	3,47%



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

## Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- -la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- -la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période, à savoir ;

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

A fin décembre 2024, les investissement ont été réalisés dans les principaux secteurs économiques suivants :

Secteur	Poids en portefeuille
Technologie	35,7%
Industrie	14,3%
Biens de consommation	14,0%
Santé	11,8%
Services financiers	7,6%
Commerce	3,7%
Secteur automobile	3,5%
Matériaux de construction	3,3%
Energie	2,2%
Médias	1,0%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE. les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

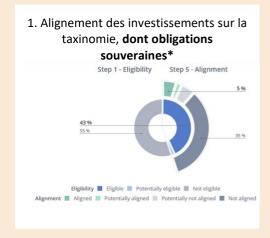


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐ Oui:
 ☐ Dans le gaz fossile
 ☐ Dans l'énergie nucléaire
 ☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





<sup>\*</sup>Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE-voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Quelle était la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

A fin décembre 2024, 1% des investissements ont été réalisés dans des activités transitoires et 3% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, Montségur Finance a changé de fournisseur de données en 2024, ainsi la comparaison avec des données précédentes n'est pas pertinente, les différents fournisseurs ayant une méthodologie différente de calcul d'indicateurs.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Ces investissements étaient composés de liquidités ou quasi-liquidités, ou d'émetteurs non-couverts par l'analyse ESG. Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

# Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie du fonds, sont appliquées différentes mesures afin de s'assurer que le produit répondent à son engagement:

- Sur une base ex-ante: chaque investissement couvert par l'analyse ESG doit faire partie de l'univers d'investissement, ayant donc répondu aux critères fixés par le fonds;
- Sur une base continue pendant la période de détention et ex-post: a minima mensuellement l'univers d'investissement est mis à jour afin de s'assurer que toute valeur présente en portefeuille et couverte par l'analyse ESG est analysée sur la base de sa notation ESG et de son implication potentielle dans des controverses, afin de s'assurer de son éligibilité constante en portefeuille.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer sile produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

Non applicable.

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?
  - Non applicable.
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.



# **FCP MONTSEGUR CROISSANCE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

# MONTSEGUR CROISSANCE Fonds Commun de Placement

Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR CROISSANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable, Règlement ANC 2020- 07 modifié.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,
Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

#### François BLANC

# Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers	·	
Actions et valeurs assimilées (A) <sup>1</sup>	51 682 342,27	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	51 682 342,27	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B) <sup>1</sup>	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>1</sup>	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	0,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	51 682 342,27	
Créances et comptes d'ajustement actifs	394 278,41	
Comptes financiers	514 969,72	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II <sup>1</sup>	909 248,13	
Total Actif I + II	52 591 590,40	

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

# Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	50 441 276,30	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	1 464 129,29	
Capitaux propres I	51 905 405,59	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	0,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	686 184,81	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	686 184,81	
Total Passifs : I + III + IV	52 591 590,40	

# Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	596 354,50	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	596 354,50	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	596 354,50	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-911 442,56	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-911 442,56	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-315 088,06	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	59 822,58	
Revenus nets I = C + D	-255 265,48	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	6 018 817,97	
Frais de transactions externes et frais de cession	-421 529,88	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	5 597 288,09	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1 192 152,18	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	4 405 135,91	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-860 528,43	
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-860 528,43	

# Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-1 825 212,71	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-2 685 741,14	
Acomptes:		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	1 464 129,29	

<sup>\*</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sousjacents.

# Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif la recherche d'une performance comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés actions des pays de l'Union Européenne, via la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de l'Union Européenne. Le Fonds ne dispose pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance du Fonds pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR, avec dividendes réinvestis nets.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

# Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	51 905 405,59	49 286 169,60	59 553 770,52	71 687 198,13	70 353 128,43
PART CAPI C					
Actif net	16 635 401,36	20 103 961,52	38 093 790,61	40 534 556,16	36 955 386,29
Nombre de parts	84 314,679	110 789,987	236 430,840	210 678,451	209 329,599
Valeur liquidative unitaire	197,30	181,46	161,12	192,40	176,54
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	17,29	2,79	-10,93	16,83	23,41

PART CAPI I					
Actif net	11 134 312,78	29 182 208,08	21 459 979,91	31 152 641,97	33 397 742,14
Nombre de parts	41 739	120 389	100 906	124 145	146 799
Valeur liquidative unitaire	266,76	242,39	212,67	250,93	227,50
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	26,44	6,50	-11,69	24,74	32,54

PART SI					
Actif net	24 135 691,45				
Nombre de parts	250 254				
Valeur liquidative unitaire	96,44				
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	6,34				

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.
- 2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant)

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence.
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

### Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

### Affectation des sommes distribuables

Part C:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part SI:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

### Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
С	FR0010109140	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum  Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	Actif net
I	FR0010784801	1,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum  Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	Actif net
SI	FR001400NRZ3	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum  Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	Actif net

## Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
С	FR0010109140	Néant
I	FR0010784801	Néant
SI	FR001400NRZ3	Néant

### Commission de surperformance

Part FR0010109140 C

Néant

Part FR0010784801 I

Néant

Part FR001400NRZ3 SI

Néant

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Par la société de gestion (1) en TTC : - Actions, ETF, warrants : • 0,25 % max pour la France, la Belgique et les Pays-Bas ; • 0,25 % max pour les autres Pays - Obligations, TCN : • 0,25 % max France ; 0,25 % Autres Pays.  Par le dépositaire (2) en TTC : - Actions, ETF, warrants : • 35 € France, Belgique et Pays-Bas • 70 € pour les autres Pays - OPC : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 € - TCN, Titres Négociables à court terme, Certificat de dépôt : • France 15 € • Autres Pays 25 € - Marchés à terme :		Clé de répartition (en %)			
- Actions, ETF, warrants :  • 0,25 % max pour la France, la Belgique et les Pays-Bas ;  • 0,25 % max pour les autres Pays  - Obligations, TCN :  • 0,25 % max France ; 0,25 % Autres Pays.  Par le dépositaire (2) en TTC :  - Actions, ETF, warrants :  • 35 € France, Belgique et Pays-Bas  • 70 € pour les autres Pays  - OPC :  • France / admis Euroclear : 8 €  • Etranger : 15 €  • Offshore : 150 €  - TCN, Titres Négociables à court terme, Certificat de dépôt :  • France 15 €  • Autres Pays 25 €  - Marchés à terme :	Commissions de mouvement	SDG	Dépositaire	Autres prestataires	
MONEP Options : 0,20 % min 8 €     LIFFE Futures : 2 £/lot US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot  Prélèvement sur chaque transaction	<ul> <li>Actions, ETF, warrants:</li> <li>0,25 % max pour la France, la Belgique et les Pays-Bas;</li> <li>0,25 % max pour les autres Pays</li> <li>Obligations, TCN:</li> <li>0,25 % max France; 0,25 % Autres Pays.</li> </ul> Par le dépositaire (2) en TTC: <ul> <li>Actions, ETF, warrants:</li> <li>35 € France, Belgique et Pays-Bas</li> <li>70 € pour les autres Pays</li> <li>OPC:</li> <li>France / admis Euroclear: 8 €</li> <li>Etranger: 15 €</li> <li>Offshore: 150 €</li> <li>TCN, Titres Négociables à court terme, Certificat de dépôt:</li> <li>France 15 €</li> <li>Autres Pays 25 €</li> <li>Marchés à terme:</li> <li>MONEP Futures: 1 €/lot</li> <li>MONEP Options: 0,20 % min 8 €</li> <li>LIFFE Futures: 2 £/lot</li> <li>US BOT CME Futures: 1,1 \$/lot</li> </ul>	(1)	(2)	prestatailes	

### Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

#### Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

#### Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

#### Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN:

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN:

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options:**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

#### Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sousjacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sousjacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- · Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

#### Description des garanties reçues ou données

#### Garantie reçue:

Néant

#### Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

#### Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

#### Annexe:

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme
- 2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Le Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent figure en dernières pages de ce document.

# **Evolution des capitaux propres**

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	49 286 169,60	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	35 112 445,98	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-36 914 881,59	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-315 088,06	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 597 288,09	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-860 528,43	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	51 905 405,59	

#### Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	11 665,568	2 328 428,45
Parts rachetés durant l'exercice	-38 140,876	-7 438 898,63
Solde net des souscriptions/rachats	-26 475,308	-5 110 470,18
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	24 679	6 698 576,52
Parts rachetés durant l'exercice	-103 329	-28 284 615,49
Solde net des souscriptions/rachats	-78 650	-21 586 038,97
PART SI		
Parts souscrites durant l'exercice	262 454	26 085 441,01
Parts rachetés durant l'exercice	-12 200	-1 191 367,47
Solde net des souscriptions/rachats	250 254	24 894 073,54

# Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	•
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART SI	•
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0.00

# Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0010109140	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	16 635 401,36	84 314,679	197,30
FR0010784801	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	11 134 312,78	41 739	266,76
FR001400NRZ3	PART SI	Capitalisable	EUR	24 135 691,45	250 254	96,44

# Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

# Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

		Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Pays-Bas +/-	France +/-	Allemagne +/-	États-Unis +/-	Danemark +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	51 682,34	12 954,04	9 345,20	8 379,34	6 434,04	4 105,98
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	51 682,34					

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

	Exposition +/-	Décompositio	n de l'expositio	Décomposition par niveau de deltas		
exprimés en milliers d'Euro		<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" td=""><td>&gt; 5 ans</td><td>&lt;= 0,6</td><td>0,6<x<=1< td=""></x<=1<></td></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< td=""></x<=1<>
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

		Ve	ntilation des exp	ositions par type	e de taux
exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	514,97	0,00	0,00	0,00	514,97
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00		·	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	514,97

## Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	· ·	0,00	0,00	0,00	
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	514,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	· ·	0,00	0,00	0,00	
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	514,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

## Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	DKK +/-	GBP +/-	SEK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	7 261,99	4 105,98	2 696,44		0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	i
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2,41	0,00	10,95	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 264,40	4 105,98	2 707,39	2 016,51	0,00

## Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

# Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

## Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

# Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro Opérations figurant à l'actif du bilan	Creance	dette
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

# Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

## Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	13 358,08
Ventes à règlement différé	380 920,33
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	394 278,41
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	-612 592,47
Frais de gestion	-73 592,34
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-686 184,81
Total des créances et dettes	-291 906,40

# Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

## Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2024
Frais fixes	472 294,30
Frais fixes en % actuel	2,60
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2024
Frais fixes	243 859,74
Frais fixes en % actuel	1,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART SI	31/12/2024
Frais fixes	195 288,52
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

# Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

# Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

## **Acquisitions temporaires**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	-255 265,48	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-255 265,48	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-255 265,48	

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-261 397,90	
Total	-261 397,90	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-38 944,15	
Total	-38 944,15	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART SI		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	45 076,57	
Total	45 076,57	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 405 135,91	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	4 405 135,91	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 405 135,91	

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	1 719 275,36	
Total	1 719 275,36	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	1 142 413,69	
Total	1 142 413,69	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART SI		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	1 543 446,86	
Total	1 543 446,86	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

# Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			51 682 342,27	99,57
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			51 682 342,27	99,57
Aérospatial et défense			3 836 939,20	7,39
HOWMET AEROSPACE	USD	4 906	517 998,96	1,00
LEONARDO	EUR	29 988	777 588,84	1,50
MTU AERO ENGINES	EUR	6 730	2 167 060,00	4,17
RHEINMETALL ORD.	EUR	609	374 291,40	0,72
Agro-alimentaire			831 373,00	1,60
AAK	SEK	30 181	831 373,00	1,60
Articles personnels			4 562 508,66	8,79
HERMES INTERNATIONAL	EUR	925	2 147 850,00	4,14
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	2 085	1 325 017,50	2,55
PANDORA	DKK	6 170	1 089 641,16	2,10
Assurance vie			784 743,54	1,51
POSTE ITALIANE	EUR	57 617	784 743,54	1,51
Automobiles et équipementiers			1 797 239,20	3,46
FERRARI NV	EUR	4 358	1 797 239,20	3,46
Bâtiment et matériaux de construction			1 309 948,70	2,52
ARCADIS	EUR	6 562	385 845,60	0,74
SAINT-GOBAIN	EUR	10 783	924 103,10	1,78
Commerce alimentaire et Pharmacie			527 858,48	1,02
SPROUTS FARMERS MARKET	USD	4 303	527 858,48	1,02
			260 885,08	0,50
IRON MOUNTAIN INC	USD	2 571	260 885,08	0,50
Distributeurs			2 166 587,44	4,18
INDITEX	EUR	43 646	2 166 587,44	4,18
Electricité			527 824,72	1,02
CONSTELLATION ENERGY	USD	2 444	527 824,72	1,02
Energies renouvelables			1 126 547,18	2,17
SIEMENS ENERGY AG	EUR	22 361	1 126 547,18	2,17
Equipements et services médicaux			2 585 003,20	4,98
ESSILORLUXOTTICA	EUR	10 972	2 585 003,20	4,98
Fournisseurs de services de télécommunications			1 090 695,31	2,10
CTS EVENTIM	EUR	3 218	262 749,70	0,51
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	1 917	827 945,61	1,59
Industrie pharmaceutique et Biotechnologie			245 139,39	0,47
ZEALAND PHARMA A/S	DKK	2 555	245 139,39	0,47
Industries généralistes			1 335 361,45	2,57
EATON CORPORATION PLC	USD	4 168	1 335 361,45	2,57
Ingénierie Industrielle			257 912,00	0,50
RATIONAL	EUR	313	257 912,00	0,50

# Inventaire des actifs et passifs

# Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

nstruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Instruments de placement hors actions			1 397 790,73	2,69
3I GROUP	GBP	32 430	1 397 790,73	2,69
Logiciels et services informatiques			7 248 863,22	13,97
META PLATFORMS CLA	USD	1 181	667 555,45	1,29
NEMETSCHEK	EUR	3 903	365 320,80	0,70
PALANTIR TECHNOLOGIES INCA	USD	16 387	1 196 614,07	2,31
REPLY	EUR	7 783	1 193 912,20	2,30
SAP	EUR	16 189	3 825 460,70	7,37
Matériel équipements destinés aux TI			11 559 597,14	22,27
ASM INTERNATIONAL	EUR	5 348	2 988 462,40	5,76
ASML HOLDING	EUR	2 279	1 546 757,30	2,98
BE SEMICONDUCTOR	EUR	20 522	2 715 060,60	5,23
LAGERCRANTZ GROUP CL.B	SEK	65 406	1 185 141,58	2,28
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	9 810	2 363 229,00	4,55
VERTIV HOLDINGS CAT.A	USD	6 938	760 946,26	1,47
Médias			2 622 893,47	5,05
APPLOVIN CORPA	USD	2 044	639 000,36	1,23
RELX	GBP	12 033	528 102,71	1,02
WOLTERS KLUWER	EUR	9 076	1 455 790,40	2,80
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			3 300 373,07	6,36
ARGENX	EUR	1 753	1 051 800,00	2,03
NOVO NORDISK CL.B	DKK	26 864	2 248 573,07	4,33
Services appui à industrie			1 013 085,00	1,95
ADYEN	EUR	705	1 013 085,00	1,95
Services bancaires invest et de courtage			770 548,45	1,49
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	5 646	770 548,45	1,49
Transport industriel			522 624,64	1,01
DSV	DKK	2 549	522 624,64	1,01
otal		_	51 682 342,27	99,57

# Inventaire des actifs et passifs

## Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
Libellé instrument	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Auth	1 43311	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Instruments financiers à terme – actions						
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	Montant de l'exposition en Euro (*)			
		Actif	Passif	+/-		
Futures						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Options						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Swaps						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Autres instruments						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Total		0,00	0,00	0,00		

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

	Instruments financi	ers à terme – taux d'	'intérêts	
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change						
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	Montant de l'exposition en Euro (*)			
		Actif	Passif	+/-		
Futures						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Options						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Swaps						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Autres instruments						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Total		0,00	0,00	0,00		

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

	Instruments financiers	à terme – sur risque	e de crédit	
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions						
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	Montant de l'exposition en Euro (*)			
		Actif	Passif	+/-		
Futures						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Options		•				
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Swaps		•				
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Autres instruments						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Total		0,00	0,00	0,00		

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# Inventaire des actifs et passifs

## Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

	Valeur actuelle bil		Montant de l'exposition en Euro (*)					
Libellé instrument	Actif	Passif	Devises à recevoir (+) Devises à livrer (-)		Devises à recevoir (+) Devises à livrer (-)		Classe de part couverte	
		. 400.1		Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00		

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# Inventaire des actifs et passifs

## Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle pr	Valeur actuelle présentée au bilan		Classe de part couverte			
		Actif	Passif	+/-				
Futures								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Options								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Swaps								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Autres instruments								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Total		0,00	0,00	0,00				

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# Inventaire des actifs et passifs

# Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	51 682 342,27
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	909 248,13
Autres passifs (-)	-686 184,81
Total = actif net	51 905 405,59



# **FCP MONTSEGUR CROISSANCE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

## MONTSEGUR CROISSANCE Fonds Commun de Placement

Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR CROISSANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la faisification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes

**GESTIONPHI** 

Signé électroniquement le 04/03/2024 par François Blanc



François BLANC

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	49 096 854,58	56 434 713,20
Actions et valeurs assimilées	49 096 854,58	53 726 843,08
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49 096 854,58	53 726 843,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	00,0
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	00,0	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0.00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociábles	0,00	0.00
Autres titres de créances	0,00	0.00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	2 707 870,12
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	2 707 870,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	0.00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	00,0
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0.00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0.00
Titres empruntés	0,00	0.00
Titres donnés en pension	0,00	0.00
Autres opérations temporaires	0,00	0.00
Contrats financiers	0,00	00,0
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	00,0	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	261 546,85	222 033,49
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	261 546,85	222 033,49
Comptes financiers	234 648,37	3 119 620,33
Liquidités	234 648,37	3 119 620,33
l'otal de l'actif	49 593 049,80	59 776 367,02

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	48 192 850,65	63 318 955,30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0.00	0.00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 285 437.52	-3 254 585,88
Résultat de l'exercice (a, b)	-192.118,57	-510 598,90
Total des capitaux propres	49 286 169,60	59 553 770,52
= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0.00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	00,0
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0.00	0.00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0.00
Autres opérations temporaires	00,0	0,00
Contrats financiers	00,0	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	306 880,20	222 596,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	306 880,20	222 596,50
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0.00
Emprunts	00,0	0,00
Total du passif	49 593 049,80	59 776 367,02

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisations

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de converture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0.00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de converture	000,0	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	00,0
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0.00	0.00
Autres engagements		A = x-
Total Autres engagements	0.00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	847 167,00	772 007,48
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0.00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0.00	0.00
Produits sur contrats financiers	0,00	0.00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	847 167,00	772 007,48
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	00,0
Charges sur dettes financières	0,00	8 978,09
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	00,0	8 978,09
Résultat sur opérations financières (I - II)	847 167,00	763 029,39
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 189 291,19	1 268 036,59
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-342 124,19	-505 007,20
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	150 005:62	-5 591.70
Acomptes sur résultat verses au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-192 118,57	-510 598,90

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part C:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

28

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
С	FR0010109140	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
Î	FR0010784801	1,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net

## Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
С	FR0010109140	Néant
1	FR0010784801	Néant

### Commission de surperformance

Part FR0010109140 C

Néant

Part FR0010784801 I

Néant

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

	Clé de	e répartition (e	en %)
Commissions de mouvement	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Par la société de gestion (1) en TTC : - Actions, ETF, warrants : - 0,50 % max pour la France, la Belgique et les Pays- Bas ; - 0,50 % max pour les autres Pays Obligations, TCN : - 0,25 % max France ; - 0,25 % Autres Pays.  Par le dépositaire (2) en TTC : - Actions, ETF, warrants : - 35 € France, Belgique et Pays-Bas	(1)	(2)	prestataires
<ul> <li>70 € pour les autres Pays</li> <li>OPC :</li> <li>France / admis Euroclear : 8 €</li> <li>Etranger : 15 €</li> <li>Offshore : 150 €</li> </ul>			
<ul> <li>TCN, Titres Négociables à court terme, Certificat de dépôt ;</li> <li>France 15 €</li> <li>Autres Pays 25 €</li> </ul>			
<ul> <li>Marchés à terme ;</li> <li>MONEP Futures : 1 €/lot</li> <li>MONEP Options : 0,20 % min 8 €</li> <li>LIFFE Futures : 2 £/lot</li> <li>US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot</li> </ul>			
Prélèvement sur chaque transaction			

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

## Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur.
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.
- etc.

### Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

## Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

#### Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres: Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

### Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

### Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

#### - BTF/BTAN:

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

#### - Autres TCN:

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

### Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### Options:

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

## Opérations d'échanges (swaps) :

- · Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- · Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sousjacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sousjacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## Description des garanties reçues ou données

### Garantie reçue :

Néant

#### Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité: Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation: Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en dêbut d'exercice	59 553 770,52	71 687 198,13
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	26 173 051,90	13 302 475,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-42 134 534,83	-13 999 149,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 818 305,86	1 395 411,76
Mons-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 424 384,92	-4 437 447,97
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0.00
Frais de transaction	-625 412,08	-242 817,72
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 267 497,34	-7 646 891,70
Différence d'estimation exercice N	9 737 680,69	4 470 183,35
Différence d'estimation exercice N-1	4.470 183,35	12 117 075,05
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0.00
Différence d'estimation exercice N	0.00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-342 124,19	-505 007,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0.00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0.00
Autres éléments	0.00	0.00
Actif net en fin d'exercice	49 286 169,60	59 553 770,52

## ${\bf INSTRUMENTS} \ {\bf FINANCIERS} \ {\bf -VENTILATION} \ {\bf PAR} \ {\bf NATURE} \ {\bf JURIDIQUE} \ {\bf OU} \ {\bf ECONOMIQUE} \ {\bf D'INSTRUMENT}$

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0.00	0.00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0.00	0,00
ASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	90,0	0.00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
IORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	00,0	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres operations	0.00	0.00

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	9/0	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Depôts	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00	00,00	0.00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0:00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00
Titres de créances	6(00	0.00	0,00	0,00	0,007	0.00	0,00	0.00
Operations temporaires sur titres	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00
Comptes financiers	0.00	0.00	234 648.37	0,48	0.00	0.00	0.00	0.00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
Comptes finenciers	0.00	0.00	0,00	0.00	00,0	0,00	0.00	0.00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres operations	0(00	00.0	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	[3 mois - 1 an]	-96	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	9%	≥ 5 ans	%
Actif				10						
Depôts	0,00	0,00	:0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
Titres de créances	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Operations temporanes sur titres	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00
Comptes financiers	234 648.37	0,48	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Passif										
Opérations temporaires sur titrex	0.00	0:00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Autres opérations	0.00	0,00	0.00	0;00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1 USD	% USD	Devise2 DKK	% DKK	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	9/6
Actif		23,7	DAK	A.F.A.C.I.S.	GM.		-16	
Dépôts	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 741 048.19	7,59	3 556 620,02	7,22	3 441 750,66	6.98	1 761 135.65	3.5
Obligations et valeurs assumilées	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
Titres d'OPC	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.0
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00	0,0
Contrats financiers	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,0
Créance	0.00	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00	0,0
Comptes financiers	0.00	0.00	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0.0
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Operations temporaires sur fitres	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,0
Contrats financiers	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
Dettes	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.0
Comptes financiers	0,00	0,00	0.00	00,0	0,00	0,00	0,00	0.0
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00	0,00	0,0
Autres opérations	0.00	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0.0

## VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à remèré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	00,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

## INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des tifres du groupe			0,00

## TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

3	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire	
Total acomptes			0	0	(0.	0	

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice					
2	Date	Part	Montant total	Montant unitaire		
Total acomptes			.0	(0)		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022	
Sommes restant à affecter			
Report a nouveau	0,00	0.00	
Résultat	-192 118,57	-510 598,90	
Total	-192 118,57	-510 598,90	

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0.00	0,00
Capitalisation	-214 496,96	-496 324.75
Total	-214 496,96	-496 324,75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	00,0	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	00,0	0,00
Provenant de l'exercice	00.0	0.00
Provenant de l'exercice N-I	0.00	00,0
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0.00	0.00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0.00	0.00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 378 39	-14.274.15
Total	22 378,39	-14 274,15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0.00	0.00
Provenant de l'exercice N-1	0.00	0.00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0.00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes		
2	29/12/2023	30/12/2022	
Sommes restant à affecter			
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0.00	0.00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 285 437,52	-3 254 585,88	
Acomptes verses sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0.00	
Total	1 285 437,52	-3 254 585,88	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes			
	29/12/2023	30/12/2022		
CI PART CAPI C				
Affectation				
Distribution	0,00	0.00		
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00		
Capitalisation	524 703,16	-2 088 736,86		
Total	524 703,16	-2 088 736,86		
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution				
Nombre de titres	0,00	00,0		
Distribution unitaire	0.00	0.00		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes			
	29/12/2023	30/12/2022		
C2 PART CAPI I				
Affectation				
Distribution	0.00	0,00		
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00		
Capitalisation	760 734,36	-1 165 849,02		
Total	760 734,36	-1 165 849,02		
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	°			
Nombre de titres	0,00	0,00		
Distribution unitaire	0.00	0,00		

# TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes)	compris les	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				$\epsilon$	€	$\epsilon$	€	ε
31/12/2019	C1 PART CAPIC	27 246 198,06	180 936,557	150,58	00,0	0.00	0,00	-1,39
31/12/2019	C2 PART CAPIT	18 170 731,74	94 767,00	191,74	0,00	0,00	0.00	0,32
31/12/2020	C1 PART CAPI C	36 955 386,29	209 329,599	176,54	0.00	0.00	0,00	23,41
31/12/2020	C2 PART CAPI I	33 397 742,14	146 799,00	227,50	0,00	0,00	0.00	32,54
31/12/2021	C1 PART CAPIC	40 534 556,16	210 678,451	192,40	0,00	0,00	0,00	16,83
31/12/2021	C2 PART CAPIT	31 152 641,97	124 145,00	250,93	0,00	0,00	0,00	24,74
30/12/2022	C1 PART CAPIC	38 093 790,61	236 430,84	161,12	0,00	0,00	0,00	-10,93
30/12/2022	C2 PART CAPI I	21 459 979,91	100 906,00	212,67	0,00	0,00	0.00	-11,69
29/12/2023	CI PART CAPIC	20 103 961.52	110 789,987	181,46	0,00	0,00	0,00	2.79
29/12/2023	C2 PART CAPIT	29 182 208 08	120 389,00	242,39	0,00	0,00	0,00	6,50

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	37 761,77500	6 402 108,39
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-163 402,62800	-27 542 371,28
Solde net des Souscriptions/Rachats	-125 640,85300	-21 140 262,89
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	110 789,98700	

	Eo quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	83 204,00000	19 770 943,51
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-63 721,00000	-14 592 163.55
Solde net des Souscriptions/Rachats	19 483,00000	5 178 779,96
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	120 389,00000	

## COMMISSIONS

	En montant
CI PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	182 743,37
Montant des commissions de souscription perçues	9,11
Montant des commissions de rachat perçues	182 734,26
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	182 743.37
Montant des commissions de souscription rétrocédées	9,11
Montant des commissions de rachat rétrocédées	182.734,26
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	00,0
Montant des commissions de rachat acquises	0.00

	En montant
C2 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	5 823,66
Montant des commissions de souscription perçues	00,0
Montant des commissions de rachat perçues	5 823,66
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	5 823,66
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	5 823,66
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010109140 CI PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,59
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	925 371,32
Pourcentage de frais de gestion variables	0.00.
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0.00

	29/12/2023
FR0010784801 C2 PART CAPL1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,39
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	263 919,87
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	261 546,85
Total des créances		261 546,85
Dettes	SRD et réglements différés	233 100,49
Dettes	Frais de gestion	73 779,71
Total des dettes		306 880.20
Total dettes et créances		-45 333,35

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

## INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	49 096 854,58	99,61
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	49 096 854,58	99,61
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0.00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0.00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	.0.00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	261 546,85	0,53
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-306 880,20	-0,62
CONTRATS FINANCIERS	0,00	00,0
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0.00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	234 648,37	0,48
DISPONIBILITES	234 648,37	0,48
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	49 286 169,60	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Designation des valeurs	Devise	Oté Nbre	Valeur	% Actif
		ou nominal	boursière	Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			49 096 854,58	99,62
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			49 096 854,58	29'66
TOTAL Actions & valeurs ass. nèg. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			49 096 854,58	29'65
TOTAL SUISSE			888 645,37	1.80
CH1175448666 STRAUMANN HOLDING	CHI	6 100	888 645,37	1,80
TOTAL ALLEMAGNE			6 164 841,20	12,51
DE0005810055:DEUTSCHE BOERSE	EUR	5.700	1 063 050,00	2.16
DE0006452907 NEMETSCHEK	EUR	20 400	1 600 992,00	3.25
DE0007164600 SAP	EUR	19.700	2 747 756,00	5.57
DE0007LX1005 TALANX	EUR	11 648	753,043,20	1.53
TOTAL DANEMARK			3 556 620,02	7,22
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	37.976	3 556 620,02	7,22
TOTAL ESPAGNE			2 624 191,18	5.32
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP CL.A.	EUR	16.000	1 038 080 00	3.0
ES0148396007 INDITEX	EUR	40 226	1 586 111,18	3,21
TOTAL FRANCE			15 636 230,08	31,73
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	954	1 830 535,20	3,71
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	9 353	1 491 429,38	3,03

Désignation des valeurs	Devise	Oté Nbre	Valeur	% Actif
		ou nominal	boursière	Net
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	4 200	739 704 00	1,50
FR0006120321 L'OREAL	EUR	2,900	1.306.885.00	2,65
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	3.740	2 743 664,00	5,57
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	13 360	2 426 176,00	4,92
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	8 800	1 599 664 00	3.25
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	8 700	1 043 130,00	2,12
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	55 500	2 455 042,50	4.98
TOTAL ROYAUME UNI			3 441 750,66	86'9
GB00B2B0DG97 REL.X	GBP	67.779	2 428 599,13	4,92
GB00B8C3BL03 SAGE GROUP	GBP	75 000	1.013 [51,53	2.06
TOTAL IRLANDE			2 232 119,57	4,53
IE000S9YS762 LINDE	OSD	9009	2 232 119,57	4.53
TOTAL LIALIE			1 239 605,00	2,52
IT0003856405 LEONARDO	EUR	83 000	1 239 605,00	2,52
TOTAL PAYS-BAS			10 931 432,60	22,18
NL00000334118 ASM INTERNATIONAL	EUR	5.156	2 423 062 20	4,92
NL0010273215 ASNIL HOLDING	FUR	4 320	2 944 944,00	5.97
NL0011585146 FERRARI	EUR	6.782	2 069 866,40	4.20
NL0012866412 BE SEMICONDUCTOR	EUR	17.700	2 415 165,00	4,90
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	51 000	1.078.395,00	2,19

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre	Valeur	% Actif
		ou nominal	boursière	Zet
TOTAL SUEDE			872 490,28	1,77
SE0009997018 HMS NETWORKS	SEK	005 61	872 490.28	1,77
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			1 508 928,62	3,06
USS949181045 MICROSOFT	qsn	4 430	1 508 928,62	3,06

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%				
	NET UNITAIRE	DEVISE		
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR		

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

	Î	
	NET UNITAIRE	DEVISE
Pont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

<sup>(\*)</sup> Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

<sup>(\*)</sup> Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnatres personnes physiques



## **FCP MONTSEGUR CROISSANCE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

# MONTSEGUR CROISSANCE Fonds Commun de Placement

Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

### **O**PINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR CROISSANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable, Règlement ANC 2020-07 modifié.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret, Le commissaire aux comptes **GESTIONPHI** Signé par Francois Blanc Le 04/03/25

ID: tx\_Dq0B9x28lzDx

